



Association AJC pour les droits des victimes des violences morales intrafamiliales



AJC, association reconnue d'intérêt général, œuvre depuis 1999 pour les droits des victimes de violence morale intra-familiale (psychologiques, manipulation, harcèlement).

Grâce à sa double expertise en droit et en psychologie et à son équipe composée de psychologues et de juristes qualifiés, AJC soutient, conseille et accompagne des centaines de victimes par an, surtout des femmes et des enfants.

Également, AJC mène des actions de recherches, de plaidoyer et de sensibilisation, et dispense des formations, particulièrement à destination des Professionnels (juges, Magistrats, Vice-Procureurs, greffiers, avocats, police, santé, etc.).

Ses missions sont :

- Accompagner sur le plan stratégique et personnel les victimes de violence morale intrafamiliale
- Sensibiliser la société civile, les pouvoirs publics et former les professionnels au sujet de la violence morale et de ses conséquences (familiales, sociales, psychologiques et juridiques)
- Lutter et défendre les Droits des enfants, des femmes, et des hommes ayant subi des violences morales dans le cadre familiale

Coordonnées

2 Place d'Auxois - Mairie de Maurepas
78310

Maurepas

associationajc@orange.fr

[01 30 51 48 56](tel:0130514856)

Liens utiles

www.ajc-violence.org